

# RÈGLEMENT DE JEU "JEU DES BOXS MAGIQUES "

## ARTICLE 1 : OBJET « JEU DES BOXS MAGIQUES »

La société Mégara au capital de 15 000€, immatriculé au RCS de TOULON, sous le numéro 450 289 202 00050, dont le siège social est situé au 236 avenue Amiral Aube, 83000 TOULON, organise du **26 novembre 2018 au 16 décembre 2018 jusqu'à minuit** un grand jeu concours, jeu gratuit sans obligation d'achat, avec comme intitulé « **Jeu des boxs magiques** », ci-après dénommé le « jeu ».

Le jeu est accessible sur le site web Berceau magique dont l'adresse est <https://www.berceaumagique.com/>

## ARTICLE 2 : PARTICIPATION

### 2.1 Règlement

Le jeu est ouvert à toutes personnes physiques majeures sauf autorisation (voir conditions ci dessous) résidant en France métropolitaine à l'exception des collaborateurs de la société Mégara y compris leur famille et leur conjoint (marié ou non, P.A.C.S.).

La société se réserve le droit de procéder à une vérification des informations concernant l'identité, l'adresse postale et/ou électronique des participants.

La participation à ce jeu est automatique dès lors que le client a passé commande entre le **26 novembre 2018 au 16 décembre 2018 jusqu'à minuit** et est strictement nominative, chaque commande offre une chance de gagner durant toute la durée du jeu. Tout joueur âgé de moins de 18 ans, doit obtenir l'autorisation préalable d'un parent ou tuteur pour participer au jeu et accepter le présent règlement. La société Mégara se réserve le droit de demander de justifier cette autorisation et de disqualifier tout joueur en l'absence de justification de cette autorisation.

Toute participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de la dotation obtenue.

### 2.2 Date du concours

Le jeu se déroule du **26 novembre 2018 au 16 décembre 2018 jusqu'à minuit**. Le jury interne donnera les résultats les **3,10 et 17 décembre 2018** par mail aux 3 gagnants.

### 2.3 Modalités

Pour qu'une participation soit valide, une condition doit être remplie :

- Les participants doivent avoir effectué une commande sur le site de Berceaumagique.com entre le **26 novembre 2018** et le **16 décembre 2018 jusqu'à minuit**.
- Toute commande entre les dates ci-dessus participe de manière automatique au jeu.

### 2.4 Résultats

**Les 3 gagnants seront élus les 3,10 et 17 décembre 2018 :**

- le gagnant qui remportera le premier lot aura été tiré au sort parmi les clients ayant effectué une commande entre le **26/11/2018** et le **02/12/2018**.
- le gagnant qui remportera le deuxième lot aura été tiré au sort parmi les clients ayant effectué une commande entre le **03/12/2018** et le **09/12/2018**.
- le gagnant qui remportera le troisième lot aura été tiré au sort parmi les clients ayant effectué une commande entre le **10/12/2018** et le **16/12/2018**.

Tout joueur ayant communiqué une adresse et/ou une adresse email non valide ne pourra prétendre à son gain. Si les gagnants ne répondent pas dans un délai de 3 semaines au mail de demande d'adresse, le lot sera automatiquement attribué à un autre gagnant sans quelconque recours.

Toutes informations d'identité ou d'adresses fausses entraînent la nullité des gagnants et de l'ensemble de ses participations au jeu de la société Mégara.

Les gains ne peuvent faire l'objet d'aucune contrepartie en nature ou autres. En cas de force majeure la société Mégara se réserve le droit de remplacer les prix annoncés par des produits de valeurs équivalentes, sans avoir à expliquer ses motivations.

## **2.5 Exclusions**

Les organisateurs du concours ont le droit d'éliminer le ou les candidats en cas de non-respect partiel ou total du présent règlement.

## **2.6 Exceptions**

La société Mégara se réserve le droit de modifier, interrompre ou supprimer le jeu à tout moment sans avoir à motiver sa décision et sans qu'une indemnité puisse être réclamée.

Les gagnants disposent d'un délai de 3 semaines, à compter de la date d'envoi de(s) email(s) informant les gagnants, pour réclamer leurs gains. De ce fait, les gains retournés ou non attribués ne pourront être réclamés ultérieurement par les gagnants.

## **ARTICLE 3 : CONNEXION ET UTILISATION**

La participation implique donc la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. La société Mégara décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique.

## **ARTICLE 4 : LITIGES ET RESPONSABILITES**

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. Aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la liste des gagnants, ne sera prise en compte.

Les gagnants acceptent par avance la publication éventuelle, de son nom, son prénom, son âge, sa ville de domicile, le(s) prénom(s) de(s) l'enfant(s), leur âge.

Les joueurs sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours.

En cas de contestation, seul sera recevable, un courrier en recommandé avec accusé de réception dans un délai d'un mois après la diffusion des résultats.

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile.

Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultantes des systèmes de jeu de Mégara ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement des informations relatives au jeu.

## **ARTICLE 5 : LES LOTS**

Contenu des boîtes magique :

**La boîte 1 contient :**

- 1 porteur gris Peter de la marque Babytolove
- 1 jeu de fruits et légumes de la marque Plan Toys
- 1 arche de Noé de la marque Lilliputiens
- 1 puzzle alphabet de la marque Janod

1 boîte à musique pingouins de la marque Trousselier  
1 xylophone poisson de la marque Djeco  
1 poupon baigneur orange de la marque Corolle

**La box 2 contient :**

1 porteur gris Peter de la marque Babytolove  
1 jeu de dinette vert de la marque Plan Toys  
1 livre d'éveil de la marque Lilliputiens  
1 train géant Zigolos de la marque Janod  
1 boîte à musique Sophie la Girafe de la marque Trousselier  
1 jeu de gruits et légumes de la marque Djeco  
1 poupon baigneur jaune de la marque Corolle

**La box 3 contient :**

1 porteur gris Peter de la marque Babytolove  
1 petit déjeuner en bois de la marque Plan Toys  
1 ferme d'activités de la marque Lilliputiens  
1 guitare Confettis de la marque Janod  
1 boîte à musique Chats de la marque Trousselier  
1 jouet à tirer Roulapic de la marque Djeco  
1 poupon baigneur bleu de la marque Corolle

## **ARTICLE 7 : INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Tous les participants au jeu, disposent en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant.

La société Mégara se réserve le droit de communiquer les informations concernant les joueurs à ses partenaires commerciaux qui sont susceptibles d'envoyer directement des propositions commerciales aux joueurs.

Tout joueur est en droit de s'opposer à une telle transmission des données le concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à la société Mégara et/ou à **contact[[@](mailto:contact@berceaumagique.com)]berceaumagique.com** (remplacez [[@](mailto:contact@berceaumagique.com)] par @).

## **ARTICLE 8 : PROPRIETE LITTERAIRE ET ARTISTIQUE**

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments qui composent ce jeu sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées.